

SECTION 1 : Désignation de la substance ou du mélange et de l'entreprise

1.1. Identification du produit

Nom commercial Solution tampon CaliMat pH 7,00

1.2. Utilisations pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Application(s) recommandée(s)

Analyses chimiques

1.3. Informations détaillées sur le fournisseur et auteur de la fiche de sécurité

Fabricant/fournisseur

Knick Elektronische Messgeräte GmbH & Co. KG
Beuckestr. 22, D-14163 Berlin
Téléphone +49 30 80191 - 0, Fax +49 30 80191 - 200
e-mail : info@knick.de
Internet : www.knick.de

Service chargé des renseignements

Développement, sécurité des produits, chimie / sondes
Téléphone +49 30 80191 370
e-mail (personne en charge) :
sdb@knick.de

1.4. Numéro d'urgence

Renseignements en cas d'urgence

Centres anti-poison français
Numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2 : Dangers potentiels

2.1. Classement de la substance ou du mélange

Classement selon le règlement (CE) n°1272/2008 [CLP/SGH]

Informations complémentaires

Le mélange est classé dans la catégorie des substances non dangereuses au sens du règlement (CE) n° 1272/2008 [SGH].

2.2. Éléments d'identification

Identification selon le règlement (CE) n°1272/2008 [CLP/SGH]

Informations complémentaires

Remarque

Le produit est classé dans la catégorie des substances non dangereuses au sens du règlement (CE) n° 1272/2008 [SGH].

2.3. Autres dangers

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Non applicable

SECTION 3 : Composition / Informations sur les composants

3.2. Description du mélange

Solution aqueuse

Solution tampon (acide phosphorique / hydroxyde de sodium / hydroxyde de potassium)

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales

Retirer les vêtements contaminés.

En cas d'inhalation

Respirer de l'air frais.

Faire appel à un médecin.

En cas de contact cutané

En cas de contact cutané, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

En cas de contact avec les yeux

Retirer les lentilles de contact.

En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment à l'eau et consulter un médecin.

En cas de sensation d'étouffement ou d'étranglement

Consulter un médecin en cas de malaise.

Boire une grande quantité d'eau à petites gorgées.

4.2. Principaux symptômes aigus ou à retardement et effets

Aucune information

4.3. Informations sur les secours d'urgence médicaux ou sur les traitements spéciaux

Aucune information

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Extincteurs

Extincteurs adaptés

Le produit en lui-même ne brûle pas. Convenir de mesures d'extinction d'incendie en cas d'incendie environnant.

Extincteurs non adaptés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers spécifiques liés à la substance ou au mélange

Non combustible.

5.3. Remarques sur la lutte contre l'incendie

Équipement de protection spécial pour la lutte contre l'incendie

Utiliser un appareil de protection respiratoire autonome (isolant).

Les opérations d'extinction, de sauvetage et de déblaiement en présence de gaz de fumée ou de carbonisation doivent s'effectuer obligatoirement avec une protection respiratoire adaptée.

Autres remarques

Les conteneurs à risque doivent être refroidis au jet d'eau.

Les résidus d'un incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément aux règlements locaux.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de libération involontaire

6.1. Mesures de précaution personnelles, équipements de protection et procédures à appliquer en cas d'urgence

Maintenir une ventilation suffisante.

Utiliser des vêtements de protection personnelle.

Utiliser une protection respiratoire en présence de vapeurs, de poussières ou d'aérosols.

6.2. Mesures de protection de l'environnement

Contenir les eaux polluées et l'eau d'extinction.

Empêcher la pénétration dans les canalisations, les eaux de surface et les nappes phréatiques.

6.3. Méthodes et matériel de retenue et de nettoyage

Utiliser des matériaux absorbants (par ex. sable, diatomite, liant d'acides, liant universel, sciures).

Utiliser des produits de neutralisation chimiques.

Éliminer les substances absorbées selon les règlements en vigueur.

Informations complémentaires

Informations sur la manipulation de la substance en toute sécurité, cf. le chapitre 7.

Informations sur l'équipement de protection personnelle, cf. le chapitre 8.

Informations sur l'élimination, cf. le chapitre 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune information

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Mesures de protection pour une manipulation sûre

Informations pour une utilisation en toute sécurité

Appliquer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation de produits chimiques.

Mesures de protection générales

Éviter tout contact avec les yeux ou avec la peau.

Ne pas respirer les aérosols.

Mesures d'hygiène

Respecter les règlements généraux en vigueur concernant l'hygiène au travail.

Ne pas manger, boire, fumer ou priser au travail.

Retirer immédiatement les vêtements salis.

Se laver les mains avant de prendre une pause et au terme de la journée de travail.

Informations sur la protection contre l'incendie et les explosions

Aucune mesure particulière n'est exigée.

7.2. Conditions de stockage et prise en compte des incompatibilités

Exigences relatives aux locaux de stockage et aux conteneurs

Utiliser uniquement des conteneurs spécialement homologués pour la substance ou le produit.

Autres informations sur les conditions de stockage

Maintenir les conteneurs fermés et étanches et les conserver dans un endroit frais et bien ventilé

Maintenir à l'abri du rayonnement direct du soleil.

Catégorie de stockage 11

7.3. Applications finales spécifiques

Recommandation(s) d'utilisation

Solutions tampon pH prêtes à l'emploi pour les processus industriels et les laboratoires

SECTION 8 : Limitation et surveillance de l'exposition / Équipements de protection personnelle

8.1. Paramètres à surveiller

Aucune information

8.2. Limitation et surveillance de l'exposition

Protection respiratoire

Protection respiratoire en cas d'aérosol ou de brouillard.

Protection des mains

Informations sur le matériau des gants [type, épaisseur, temps de pénétration/temps de port des gants, mouillage] : nitrile ; 0,1 mm ; 480 min ; 60 min, par ex. « Dermatril L » de la société KCLe-mail : Vertrieb@kcl.de

Le choix de gants adaptés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité qui varient d'un fabricant à l'autre.

Le temps de pénétration exact du matériau des gants doit être vérifié auprès du fabricant des gants de protection et respecté.

Protection oculaire

Lunettes avec protection latérale

Protection corporelle

Vêtements de travail de protection

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les principales propriétés physiques et chimiques

Forme Liquide	Couleur	Odeur
Seuil olfactif	Vert	Inodore
Aucune information disponible		

Informations importantes sur la protection de la santé, la protection de l'environnement et la sécurité

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
pH à la livraison	7	20 °C			
Température d'ébullition	env. 100 °C		1013 hPa		
Point d'inflammation	non applicable				
Inflammabilité à l'état solide	aucune information disponible				
Température d'inflammation	aucune information disponible				
Combustion spontanée	Le produit ne peut pas s'enflammer spontanément.				
Limite d'explosion inférieure	non définie				
Limite d'explosion supérieure	non définie				
Pression de vapeur	23 hPa	20 °C			
Densité relative	env. 1 g/ cm ³	20 °C			
Densité de vapeur	aucune information disponible				
Solubilité dans l'eau	miscible				
Coefficient de partage (log POW)	aucune information disponible				
Viscosité	aucune information disponible				
Teneur en solvants	non applicable				

Propriétés explosives

Le produit n'est pas un produit explosible.

9.2. Autres informations

Aucune information

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information

10.2. Stabilité chimique

Aucune information

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information

10.4. Conditions à éviter

Aucune information disponible

10.5. Matériaux non compatibles

Aucune information

10.6. Produits de décomposition dangereux

Se reporter à la section 5 pour connaître les produits de décomposition possibles.

Décomposition thermique

Remarque Pas de décomposition dans le cadre d'une utilisation conforme.

Autres informations

Pas de décomposition dans le cadre d'une utilisation conforme.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë / Action irritante / Sensibilisation

	Valeur / Évaluation	Espèce	Méthode	Remarque
DL50 orale aiguë				aucune information disponible
DL50 cutanée aiguë				aucune information disponible
CL50 inhalée aiguë				aucune information disponible
Action irritante cutanée	faible action irritante - non soumis à l'obligation de marquage et d'identification			
Action irritante oculaire	faible action irritante - non soumis à l'obligation de marquage et d'identification			
Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant			
Sensibilisation des voies respiratoires	Non sensibilisant			
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)				Non applicable
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)				Non applicable
Risque d'aspiration				Non applicable

Expériences tirées de la pratique

Le contact avec la peau et les yeux peut entraîner des irritations.

Il est impossible d'exclure l'existence de propriétés dangereuses. Cela reste néanmoins peu probable au vu de la faible concentration des substances qui se dégagent.

Remarques générales

Il est impossible d'exclure l'existence d'autres propriétés dangereuses.

Le produit doit être manipulé avec les précautions usuellement applicables aux produits chimiques.

SECTION 12 : Informations relatives à l'environnement

12.1. Toxicité

Aucune information

12.2. Persistance et biodégradabilité

Aucune information

12.3. Potentiel de bio-accumulation

Pas de bio-accumulation

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Non applicable

12.6. Autres effets nocifs

Informations générales

Ne pas laisser pénétrer le produit en grande quantité ou non dilué dans les nappes phréatiques, dans les cours d'eau ou dans les canalisations.

SECTION 13 : Informations relatives à l'élimination

13.1. Mode de traitement des déchets

Recommandation pour le produit

Il n'existe pas de dispositions uniformes pour l'élimination des produits chimiques et des résidus dans les États-membres de l'UE. En Allemagne, l'obligation de valorisation est prescrite par la loi sur la gestion du recyclage et les déchets. Cette loi établit une distinction entre les « déchets à valoriser » et les « déchets à éliminer ». Les spécificités, en particulier en ce qui concerne la livraison, sont également régies par les Länder allemands.

Recommandation pour l'emballage

Élimination selon les règlements en vigueur.

Informations générales

Le numéro d'identification des déchets est attribué en fonction du processus et de la branche, conformément au règlement CED.

SECTION 14 : Informations sur le transport

Informations détaillées sur le transport

Il ne s'agit pas de marchandises dangereuses au sens des règlements sur le transport - ADR/RID (GGVSEB), IMDG (GGVSee), ICAO/IATA-DGR.

Mesures de précaution spéciales pour l'utilisateur

Aucune information

Transport de marchandises en vrac selon l'Annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et selon le code IBC

Non applicable

SECTION 15 : Dispositions légales et réglementaires

15.1. Règlements sur la sécurité, la protection de la santé, la protection de l'environnement / Dispositions légales et réglementaires pour la substance ou le mélange

Règlements nationaux

Informations relatives aux restrictions de travail

Respecter les restrictions de travail pour les jeunes.

Les lois nationales concernant les restrictions de travail doivent être respectées.

Les lois nationales et locales concernant les produits chimiques doivent être respectées.

Catégorie de pollution des eaux 1 Méthode de mélange selon l'Annexe 4 de la directive allemande sur les polluants de l'eau de 1999 faiblement polluant pour l'eau

Ordonnance sur les accidents majeurs

N'est pas soumis à l'ordonnance sur les accidents majeurs.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

En règle générale, aucune évaluation de la sécurité chimique n'est possible ou nécessaire.

SECTION 16 : Autres informations

Utilisation recommandée et restrictions

Les lois nationales et locales concernant les produits chimiques doivent être respectées.

Informations complémentaires

Les informations s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances et sont fournies afin de décrire les mesures de sécurité applicables au produit. Elles ne constituent en aucun cas une garantie des propriétés du produit décrit dans le présent document.